

Ain

dl Ornex : à la rentrée, le Sac'Ados accueillera les jeunes et prendra le relais des périscolaires

Le conseil municipal d'Ornex a tenu lundi 19 juillet sa dernière séance, sous la présidence du maire Jean-François Obez, avant de se mettre entre parenthèses estivales.

Par **Gérard DOUS** - 21 juil. 2021 à 14:38 | mis à jour le 21 juil. 2021 à 14:38 - Temps de lecture : 3 min



La mairie accueillera dans un premier temps le Sac'Ados. Photo Le DL /G. D.

Lors de cette dernière session, le Conseil a validé l'adoption du règlement intérieur du Sac'Ados, un lieu réservé aux jeunes. Il s'agit d'un accueil soumis aux mêmes règles et même contraintes que les accueils périscolaires, proposés par la commune pour les 3-11 ans.

À la rentrée scolaire, avec une mise en route prévue mi-septembre, le Sac'Ados, espace voulu par l'équipe municipale, va accueillir les jeunes de la 6^e à la 3^e, soit entre 11 et 14 ans.

Provisoirement, la structure sera logée dans la salle de La Courterie, au rez-de-chaussée de la mairie, avant de pendre son envol à l'Orée des Chênes, dans un ensemble en construction, à 200 mètres du futur collège.

Les jeunes disposeront à la mairie d'un espace d'environ 100 m², divisé en deux parties, où seront installés un baby-foot, des ordinateurs, des jeux vidéo, autorisant aussi la pratique de différentes activités comme les arts plastiques et d'autres envisageables. Une animatrice à plein temps a été engagée par la commune, elle prendra ses fonctions le 6 septembre, histoire de mettre en route la structure, laquelle sera ouverte tous les jours de la semaine, y compris le samedi. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Subvention pour l'équipement informatique

Le plan de relance mis en place par l'État fait face aux défis économiques et sociaux engendrés par la crise sanitaire. La commune souhaite en profiter et solliciter une subvention. À ce titre, la subvention est de 70 % pour un plafond de 3 500 euros par classe et une dépense minimale par école d'une somme identique.

Il se trouve que la commune a besoin, pour l'école de Villard, de deux ordinateurs portables et de deux vidéoprojecteurs dont le montant s'élève à 8 800 euros, la subvention étant de 6 160 euros.

Achat de terrain et indemnisation d'un agriculteur

La commune va acquérir du matériel informatique et actualiser certains ordinateurs. Ce marché représente 12 PC portables, 3 PC fixes, un stand de travail et 5 PC gamer pour le futur Espace jeune. Trois sociétés ont présenté des offres, celle retenue se montant à 22 627 euros a été retenue et entérinée par le Conseil.

Entre autres décisions, le Conseil a validé, une convention d'indemnisation de l'agriculteur exploitant actuellement une parcelle de 16 725 m², affectée à la construction du futur collège. L'exploitant sera indemnisé à 20 070 euros pour la perte d'exploitation, à 7 024 euros pour la majoration de cette perte d'exploitation, à 1 620 euros pour les pertes de fumures et arrières fumures et à 2 508 euros pour la libération rapide du terrain (1 500 euros par hectare) soit au total 31 223 euros.

Toujours dans le cadre de la construction du futur collège, le Conseil a validé l'acquisition d'une parcelle de bois (6 036 m²) située à côté de la future construction pour 2,50 euros le m², soit 15 090 euros.

Inscriptions au 04 50 40 92 35 ou sur enfance.scolaire@ornex.fr.
